

Sobriété lumineuse et extinctions 2025 : du 11 avril au 7 mai, l'île s'engage !

Les Jours de la Nuit est un programme du Parc national de La Réunion qui vise à connaître, préserver et valoriser nos environnements nocturnes, sur l'année entière ! Une des actions de ce programme est l'opération des extinctions, ayant lieu chaque année afin de préserver les pétrels juvéniles. Cette année, la période d'extinction recommandée est du 11 avril au 07 mai. De nombreux acteurs publics, et toujours plus d'acteurs privés s'engagent dans la démarche aux côtés du Parc national !

Partant du constat que le programme d'extinctions annuel ne suffisait pas à répondre aux multiples enjeux liés à l'éclairage nocturne, l'opération d'extinction est désormais intégrée au programme plus vaste des **Jours de la Nuit** afin d'agir de manière globale, **toute l'année**. Le Parc national et ses partenaires travaillent désormais autour d'une nouvelle approche : celle de **l'environnement nocturne**. Une notion qui comprend tout ce qui nous entoure la nuit et tout ce à quoi nous contribuons en tant qu'êtres humains.

Le programme « Les Jours de la Nuit » porté par le Parc national de La Réunion depuis 2020, vise ainsi à **améliorer, préserver et valoriser nos environnements nocturnes** par le biais d'un travail de connaissance des environnements nocturnes de l'île qui permet d'informer et d'encourager l'action du tout public, toute au long de l'année. L'innovation du Programme « Les Jours de la Nuit » est de chercher à concilier préoccupations écologiques et considérations socio-culturelles afin d'atteindre un éclairage raisonné et pragmatique à La Réunion. **Les jours de la nuit c'est travailler ensemble tous les jours pour la nuit !**

Les extinctions 2025, du 11 avril au 7 mai !

La Réunion abrite une biodiversité unique au monde, fortement menacée. Au mois d'avril, les jeunes pétrels s'envolent vers la mer, mais désorientés par l'éclairage artificiel, nombre d'entre eux s'échouent avant d'avoir atteint le large. Pendant cette période, les acteurs publics de l'île et de plus en plus d'acteurs privés procèdent à des extinctions de leurs éclairages, à l'exemple des partenaires cités ci-dessous (liste d'actions et de partenaires non exhaustive) :

- **CINOR** - Extinction du sentier littoral nord, du sentier de la ravine Patate à Durand, du parking d'Aquanord
- **CIVIS** - Extinction des éclairages sur les sites gérés par la CIVIS à l'Etang-Salé et dès 22h à Petite-Ile, et extinctions de sites sportifs dès 20h30 (stades Gaby Folio et Michel Volnay), hors compétition.
- **Territoire de l'Ouest** - Extinction des éclairages gérés par le TO, et zones d'activités de La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et extinction des sites sportifs littoraux sur les tronçons de Saint-Paul et de Saint-Leu.
- **CASUD** - Extinction du siège administratif, des pôles de proximité de Saint-Philippe, Saint-Joseph, l'Entre-Deux, et des gares routières de la Châtoire et l'Entre-Deux.
- **Saint-Denis** - Extinction des éclairages en centre-ville, extinction et abaissement de l'intensité lumineuse sur les principaux axes routiers, Extinction des éclairages sportifs dès 20h hors compétition
- **Les Avirons** - Extinction des éclairages au niveau des secteurs sensibles à 20 h 00 et extinction des sites sportifs à 21 h 00.

- **Le Port** – Extinction des axes sensibles, des parcs publics et sites sportifs.
- **La Possession** – Extinction totale d’une cinquantaine de rues et de sites sportifs sur une période élargie du 9 avril au 8 mai, et prévoit l’organisation de lâchers de Petrels les 19 et 23 avril.
- **Saint-Paul** – Extinction en soirée entre le pont de l’Étang et la Grotte du Peuplement, et entre Boucan Canot et l’entrée de la Saline-les-Bains, Extinction de sites sportifs et abaissement de l’éclairage en centre-ville, La commune accueille également la 7ème édition de Zétwal dann zié, manifestation de sensibilisation sur l’impact de la pollution lumineuse.
- **Trois-Bassins - Extinctions sur toute la commune des 19h30 et de sites sportifs dès 20h00**
- **Le Tampon** – Extinction d’éclairages des rues et sites sportifs dans les secteur sensibles de Bras de Pontho, Pont d’Yves et Bois-court.
- **Petite Ile** – Extinction totale des éclairages publics et des sites sportifs.
- **Saint-Louis** – Extinction totale les 13, 17 et 20 avril – Extinction des éclairages routiers sur les secteurs correspondant aux couloirs d’envol des jeunes Pétreles et extinction des sites sportifs. Matinée de sensibilisation dans 5 écoles.
- **Entre-Deux** – Extinction dès 18 h 30 des rues et des sites sportifs du centre de l’Entre-deux et de de Ravine des Citrons
- **L’Étang-Salé** – Extinction des rues et des sites sportifs du 4 avril au 3 mai, dès 19 h 00.
- **Saint-Joseph** – Modération de 50% du flux d’éclairage urbain sur toute la commune.
- **Saint-Philippe** – Extinction des rues de la commune et des sites sportifs dès 18 h 00.
- **Saint-Pierre** – Extinction des éclairages routiers à Pierrefonds, Bois d’Olives Ravine des Cabris, et des sites sportifs avec extinction totale les 13, 20, 27 avril et 04 mai 2025
- **Sainte-Suzanne** – Extinction d’éclairages sur l’ensemble de la commune de 22h à 4h.
- **Bras-Panon** – Extinction des rues de la commune et des sites sportifs dès 19 h 00
- **La Plaine des Palmistes** – Efforts d’optimisation de l’éclairage toute l’année
- **Cilaos** – Extinction de voiries et d’équipements sportifs

Toujours plus d’acteurs à nos côtés et tout au long de l’année !

L’éclairage privé représente environ 40% de la pression lumineuse et toujours plus d’acteurs économiques s’associent à la démarche des Jours de la Nuit et modèrent leurs éclairages. L’environnement et de nombreuses espèces sont profondément affectés par la pollution lumineuse. Le Parc national de La Réunion propose ainsi aux opérateurs privés volontaires un accompagnement à la sobriété lumineuse au-delà de la période des extinctions. Fin 2024 un partenariat avec l’ADIR a été officialisé afin de poursuivre les efforts engagés dans la zone industrielle Ecoparc au Port et élargir la participation des acteurs privés au dispositif.

Cirque de Cilaos, un plan d’actions spécifique

En avril 2024, le cirque de Cilaos a fait face à des échouages importants de pétrels de Barau. Le Parc national de La Réunion a proposé son appui à la commune afin de l’accompagner en 2025 dans l’objectif de limiter le risque d’échouage. Cet appui a également été mis en place vis-à-vis des acteurs privés de la commune. Un recensement des éclairages problématiques publics et privés a été mené et un atlas cartographique a été réalisé pour présenter les résultats et faciliter la mise en œuvre d’un plan d’actions public et privé.

Le programme des Jours de la Nuit pour connaître, améliorer et préserver nos environnements nocturnes, toute l’année ! www.lesjoursdelanuit.re

Contact presse : **Marine Dijoux**, 06.93.97.85.84 / communication@reunion-parcnational.fr